

# Modalités d'inscription et tarifs 2018/2019

## MODALITÉS D'ADMISSION

- Les inscriptions en classes d'éveil (Jardin des Arts et Éveil CP) et en initiation danse (CE1) sont enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers complets et validées en fonction des places disponibles.

- Des tests d'admission ou de niveau sont organisés :

- pour tous les candidats en chant (prévoir une partition d'accompagnement), jazz, danse et théâtre,
- en fonction des places disponibles, pour les candidats possédant déjà une pratique instrumentale. Le programme de ces tests est libre.

### Calendrier des tests :

Jazz Théâtre	} Rendez-vous individuel à planifier auprès de l'accueil-secretariat
Chant	Lundi 3 septembre à partir de 17h
Instruments sauf piano et guitare	Mardi 4 septembre à partir de 17h
Piano et guitare	Mercredi 5 septembre à partir de 17h
Formation musicale	Mercredi 5 septembre après-midi
Danse classique	Mercredi 5 septembre à partir de 14h
Danse contemporaine	Jeudi 13 septembre à l'occasion du 1 <sup>er</sup> cours
Danse jazz	Vendredi 14 septembre à l'occasion du 1 <sup>er</sup> cours

**Les listes des élèves admis au conservatoire ou inscrits sur liste d'attente seront affichées à l'entrée de la Villa Carmélie le lendemain des tests.**

## CALENDRIER DE RENTRÉE

Les horaires des cours d'instruments sont établis d'un commun accord entre les enseignants et les élèves ou leur famille lors des rendez-vous suivants :

**Vendredi 7 septembre à partir de 18h00 : guitare, piano, percussion, chant**


**Samedi 8 septembre à partir de 10h30 : vents, cordes**

Les listes des classes de formation musicale seront affichées à partir du **jeudi 16 août 14h** à l'entrée de la Villa Carmélie ; les éventuelles demandes de changement d'horaire seront à formuler **par mail** ([conservatoire@saint-brieuc.fr](mailto:conservatoire@saint-brieuc.fr)) **avant le mercredi 5 septembre (affichage des listes définitives le vendredi 7 septembre à 14h).**

**Début de l'ensemble des cours à partir du lundi 10 septembre 2018**

**Réunion de présentation du conservatoire pour les nouvelles familles le mercredi 12 septembre de 18h30 à 19h30**

Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez contacter l'accueil du conservatoire :

 02 96 94 21 85

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10h à 18h

En période scolaire : du lundi au vendredi de 9h à 22h, les samedi et dimanche de 9h à 18h

Fermeture estivale du 14 juillet au 15 août inclus

**TARIFS 2018-2019****Saint-Brieuc****Hors  
Saint-Brieuc**

Tarif général

QF  
< à 322 €QF entre  
322 et 579 €QF entre  
579 et 955 €

	Tarif général	QF < à 322 €	QF entre 322 et 579 €	QF entre 579 et 955 €	Hors Saint-Brieuc
<b>ÉVEIL</b>					
Jardin des Arts (Maternelle) et Éveil CP	169 €	36 €	116 €	142 €	375 €
<b>MUSIQUE</b>					
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycles	256 €	36 €	152 €	206 €	644 €
3 <sup>e</sup> cycle	375 €	59 €	174 €	274 €	375 €
Formation musicale seule ouvrant droit aux pratiques collectives / pratique d'un second instrument	140 €	36 €	104 €	121 €	280 €
Pratiques collectives seules	59 €	36 €	36 €	36 €	59 €
Atelier Mozaïque	140 €	36 €	104 €	121 €	140 €
Location d'instrument	174 €	36 €	104 €	140 €	174 €
<b>DANSE</b>					
Initiation	169 €	36 €	116 €	142 €	169 €
1 <sup>er</sup> cycle	256 €	36 €	152 €	206 €	256 €
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> cycles	375 €	59 €	174 €	274 €	375 €
Jazz ou contemporain (prix par atelier)	212 €	36 €	104 €	158 €	212 €
Compagnie Carmélie	36 €	13 €	23 €	31 €	36 €
<b>THÉÂTRE</b>					
1 <sup>er</sup> cycle (Jeunes et Adultes)	256 €	36 €	152 €	206 €	256 €
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> cycles	375 €	59 €	174 €	274 €	375 €

**Réduction de 50% pour le 2<sup>e</sup> élève et les suivants d'une même famille (non cumulable avec les tarifs minorés) :**

- pour les familles briochines (le premier élève étant celui dont le droit d'inscription est le plus élevé) ;
- pour les familles non-briochines, uniquement pour les inscriptions en danse et en théâtre.

**Peuvent bénéficier des tarifs « Saint-Brieuc » les non-briochins :**

- élèves danseurs et comédiens ; possibilité par ailleurs de bénéficier des tarifs minorés (sur présentation du dernier avis d'imposition et du dernier relevé des prestations familiales) selon une grille de calcul disponible auprès de la scolarité ;
- élèves musiciens inscrits en 3<sup>ème</sup> cycle ;
- élèves musiciens inscrits au moins en 2C3 et participant aux activités de l'orchestre d'harmonie de Saint-Brieuc ;
- élèves musiciens inscrits en section BT Musique au lycée polyvalent Sacré-Cœur La Salle.

**La domiciliation à Saint-Brieuc** est déterminée exclusivement par le paiement de la Taxe d'Habitation au nom de l'élève, de ses parents ou de son tuteur.

**En cas de démission justifiée** (raisons médicales, déménagement pour raisons professionnelles, cas de force majeure appréciés selon les circonstances), un remboursement partiel des droits d'inscription est possible ; il est calculé au prorata du nombre de trimestres d'absence. Tout trimestre partiellement suivi est dû dans son intégralité. Le 1<sup>er</sup> trimestre débute en septembre ; le 2<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier ; le 3<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril.

**Les droits d'inscription sont annuels et forfaitaires. Ils sont dus en totalité à compter de novembre et sont payables par chèque, espèces, Chèques Vacances, Chèques Loisirs CAF ou en ligne sur le site Internet de la Mairie de Saint-Brieuc au plus tard 3 semaines après émission de la facture.**

**La délibération n° 11 du 4 juin 2018 établissant la grille tarifaire de l'année 2018-2019 est disponible dans son intégralité sur le site [www.saint-brieuc.fr](http://www.saint-brieuc.fr)**